



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION

SERVICE : ADMINISTRATION GENERALE ET JURIDIQUE

Affaire suivie par : Valérie SAMONDES

N°D2023-49-AGJ

OBJET : AVENANT BAIL PROFESSIONNEL – MADAME BRAVO ORTHOPHONISTE – MADAME KIFFER PSYCHOLOGUE - PÔLE DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE DE TOURNON D'AGENAI

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la décision n°D2022-180-AGJ en date du 10 octobre 2022 relative au bail professionnel du cabinet médical n°3 du Pôle de Santé Pluridisciplinaire de Tournon d'Agenais d'une superficie de 26,55 m², avec Madame BRAVO Lucie, orthophoniste ;

Vu le bail professionnel signé en date du 24 octobre 2022, relatifs à la location du local professionnel n°3 du Pôle de Santé Pluridisciplinaire de Tournon d'Agenais, à Madame BRAVO Lucie, orthophoniste ;

Vu la demande conjointe de Madame BRAVO, orthophoniste, et de Madame KIFFER Stéphanie, psychologue, en date du 13 mars 2023 souhaitant partager le cabinet médical n°3, à compter du 1^{er} avril 2023 ;

Considérant la volonté de Fumel Vallée du Lot, dans le cadre de sa politique, de renforcer le maintien des activités de soins sur son territoire, il a lieu d'établir un avenant au bail professionnel, avec Madame BRAVO Lucie, orthophoniste, et Madame KIFFER Stéphanie, psychologue ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De signer un avenant au bail professionnel avec Madame BRAVO Lucie, enregistrée sur le numéro SIRET 752 587 501 00038 et ADELI 47 92 0066 9, et Madame KIFFER Stéphanie enregistrée sur le numéro SIREN 492 649 181 et ADELI (en cours d'immatriculation) pour la location du cabinet médical n°3 (26,55 m²) du Pôle de Santé Pluridisciplinaire de Tournon d'Agenais sis route de Libos 47370 Tournon d'Agenais, à compter du 1^{er} avril 2023 ;

2°) – De préciser que le loyer mensuel de location est fixé à un montant de cent quatre-vingt-six euros et cinquante-huit centimes (186,58 €) :

- soit cent vingt-quatre euros et trente-neuf centimes (124.39 €) à la charge de Madame BRAVO Lucie, occupant à hauteur de 4/6 du temps le cabinet ;
- et soixante-deux euros et dix-neuf centimes (62.19 €) à la charge de Madame KIFFER Stéphanie, occupant à hauteur de 2/6 du temps le cabinet ;

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.cc-dufumelois.com

AR Prefecture

047-200068930-20230315-D2023_49_AGJ-AR
Reçu le 15/03/2023

Auquel se rajoute les charges prévisionnelles fixées à un montant de quatre-vingt-dix-huit euros et cinquante-sept centimes (98,57 €) :

- soit soixante-cinq euros et soixante et onze centimes (65.71 €) à la charge de Madame BRAVO Lucie, occupant à hauteur de 4/6 du temps le cabinet ;
- et trente-deux euros et quatre-vingt-six centimes (32.86 €) à la charge de Madame KIFFER Stéphanie, occupant à hauteur de 2/6 du temps le cabinet ;

3°) – Précise que les modalités pratiques à cette location sont définies dans l'avenant au bail professionnel signé avec les deux parties ;

4°) - De signer ou d'autoriser Monsieur le 1^{er} Vice-président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 15 mars 2023



Le Président,
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 15 mars 2023
Reçu en Sous-préfecture le :
Publié ou Notifié le : 15 mars 2023

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.cc-dufumelois.com